

## Mode d'emploi pour l'année de stages MMed 3<sup>ème</sup> année

### Calendrier de l'année de stages

<b>Février / Mars (en MMed1)</b>	Ouverture plateforme <i>online</i> (information par email de l'École de médecine)
<b>31 mars</b>	Dernier délai pour l'inscription au stage en médecine de famille (MF) auprès du Département de Médecine de famille (DMF, ex-IUMF)
<b>30 avril</b>	Dernier délai pour l'inscription aux stages du Catalogue de la Suisse romande
<b>Mai à août</b>	Répartition des stages par le Bureau de l'enseignement
<b>Septembre</b>	Envoi des contrats de stages par le Bureau de l'enseignement de l'École de médecine
<b>Septembre-Novembre</b>	L'étudiant-e envoie ses contrats à chaque responsable de stage et en assure le suivi (responsable du stage, service du personnel, École de médecine)
<b>15 décembre</b>	Dernier délai pour retourner les contrats au Bureau de l'enseignement – formulaire rose - dûment signés
<b>15 mai (fin de la MMed 3)</b>	Octroi de crédits par le responsable de la MMed3 au vu des évaluations reçus

En 3<sup>ème</sup> année de Maîtrise universitaire en Médecine, vous devez effectuer **10 mois de stages** obligatoires entre le 1er juin et le 30 avril de l'année suivante. Les stages débutent le premier jour du mois et se terminent le dernier jour du mois.

Bureau de l'enseignement de l'École de médecine FBM

Tél. +41 21 692 50 11

stages\_med@unil.ch

www.unil.ch/ecoledemedecine

- **Directives pour l'année de stages :**

<https://www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuinst/bachelor---master/reglements--directives.html>

**1. Personnes de contact**

L'année de stages est placée sous la responsabilité du Professeur Olivier Hugli, mandaté par l'Ecole de médecine (021 692 50 11, [stages\\_med@unil.ch](mailto:stages_med@unil.ch)).

La gestion des stages est assurée par le Bureau de l'enseignement de l'Ecole de médecine, rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne, 021 692 50 11, [stages\\_med@unil.ch](mailto:stages_med@unil.ch). Ce Bureau ainsi que celui de la Faculté de médecine à Genève, centralisent tous les stages de Suisse romande répertoriés dans le Catalogue de stages de la Suisse romande ; **il est donc inapproprié de vous adresser directement auprès des services cliniques.**

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de L'Ecole de médecine -> Compétences cliniques -> Stages -> Etudiants lausannois

**2. Stages obligatoires – N'oubliez pas que vous devez planifier vos stages obligatoires en Suisse**

- 1 mois de médecine interne hospitalière (qui comprend de la médecine aiguë générale ; il ne s'agit pas de centre de réadaptation, de policlinique, de spécialités apparentées à la médecine tel qu'endocrinologie, cardiologie etc.).
- 1 mois de chirurgie générale (il ne s'agit pas de spécialités en chirurgie telles que ORL, neurochirurgie, chirurgie plastique, chirurgie cardiaque, etc.).
- 1 mois de psychiatrie.
- 1 mois en médecine de famille (MF)

Veuillez vérifier que vous avez ces stages dans votre programme, sans quoi votre année ne pourra être validée. L'inclusion des stages obligatoires dans votre planning est de votre responsabilité.

Vous trouverez la liste des stages obligatoires reconnus du catalogue des stages, édité par le Bureau de l'enseignement de l'Ecole de médecine sur notre site internet :

<https://www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuinst/competences-cliniques/stages/etudiants-lausannois.html>

**2.1 Inscription en MF – de décembre jusqu'au 31 mars**

Pour les stages au cabinet en médecine de famille (généraliste - pédiatre), vous devez vous inscrire en ligne auprès du Département de Médecine de Famille (DMF): l'étudiant·e prend directement contact avec un Cliniciens Enseignants au Cabinet (CEC) faisant partie de la liste officielle du DMF. Il peut également chercher un CEC de son choix pour autant qu'il remplisse les exigences du DMF. La marche à suivre complète et le lien vers la plateforme pour l'inscription au stage en médecine de famille sont disponibles sur le site internet du DMF.

## **2.2 Inscription stages du Catalogue de la Suisse romande – de février/mars jusqu'au 30 avril**

L'inscription se fait via la [plateforme d'inscription à l'année de stages](#).

### **Durant votre inscription en ligne**

Toute la correspondance, également celle destinée au responsable des stages, doit être adressée au Bureau de l'enseignement de l'Ecole de médecine.

Les périodes durant lesquelles vous effectuerez des stages hors-catalogue doivent être indiquées sous la rubrique « Mois bloqués », afin que ces mois soient bloqués lors de la répartition.

Il n'est pas possible de bloquer des mois de congé sauf en cas de force majeure dûment explicitée par email. Le responsable de l'année de stage valide ou non les demandes.

## **3. Choix des stages – non obligatoires**

Vous avez plusieurs possibilités pour effectuer vos stages :

- Stages du Catalogue de la Suisse romande - via la [plateforme d'inscription à l'année de stages](#).
- Prolongation possible d'un stage en MF - sous certaines conditions, s'adresser au DMF.
  - Stage chez un praticien spécialiste hors liste des CEC  
L'étudiant-e peut également choisir un praticien de son choix ne faisant pas partie de la liste officielle du DMF. Ce médecin doit être titulaire d'un titre FMH en médecine interne générale ou en pédiatrie et avoir exercé un minimum de 3 ans en pratique indépendante. L'étudiant peut contacter le secrétariat du DMF pour que le médecin de famille soit ajouté à la liste officielle à disposition sur la plateforme d'inscription au stage.
- Stages hors-catalogue en Suisse : prière de vous référer aux sites internet des Facultés de médecine de Berne, Bâle et Zürich. Les stages cliniques dans les hôpitaux universitaires ou publics sont reconnus d'office.
- Stages hors-catalogue à l'étranger (maximum 5 mois) – non validés comme « **stages obligatoires** »
  - Les stages effectués dans le cadre d'un hôpital universitaire sont reconnus d'office. Ils doivent être de niveau équivalent à notre 3ème année de Maîtrise, y compris pour les stages effectués avec l'organisation « International Federation of Medical Students' Associations (IFMSA) » (exemple : pour l'Allemagne, le stage dit « Famulatur » n'est pas reconnu car il se fait en 4ème année, par contre le stage effectué durant la « Praktisches Jahr » sera reconnu). Vous devez faire les démarches vous-même et envoyer au Bureau de l'enseignement de l'Ecole de médecine toute copie de correspondance y relative. Une confirmation écrite (lettre d'engagement) devra nous être remise avant le début du stage. Si vous n'avez pas obtenu de lettre d'engagement lors de votre inscription en ligne (30 avril), veuillez indiquer les mois qui sont à bloquer dans la rubrique « Mois bloqués », ainsi que la discipline et le lieu sous remarque.

- S'il sont effectués dans des hôpitaux non-universitaires ou privés (pour la Suisse), ou non-universitaires (pour l'étranger), ils ne sont acceptés que s'ils offrent un encadrement suffisant garantissant une prise en charge appropriée de l'étudiant. Dans ce cas, vous devez fournir suffisamment tôt un descriptif du stage (coordonnées de l'institution et du responsable de stage, type d'hôpital, nombre de lits, encadrement, type d'activité, objectifs du stage...) à l'Ecole de médecine afin que celle-ci le valide ou non avant le début du stage.

**NB :** il est de la responsabilité de l'étudiant·e de s'assurer que les conditions sanitaires et le contexte géopolitique sont adéquates pour permettre un stage en toute sécurité.

### **Stages hors catalogue (en Suisse et à l'étranger)**

Pour chaque stage organisé par vous-même, il est **indispensable** de transmettre au Bureau de l'enseignement de l'Ecole de médecine, Bugnon 21, **une lettre de confirmation d'engagement, avant le début du stage.** Une fois le stage effectué, vous devez nous faire parvenir **une attestation de l'hôpital ou du service et le formulaire d'évaluation de la FBM.**

### **Planification**

L'Ecole de médecine effectue la programmation des stages que vous aurez choisis dans le catalogue de la Suisse romande ; elle vous transmettra les contrats y relatifs, en respectant au mieux vos choix. **Aucun changement ultérieur n'est possible.** S'il n'est pas possible de vous attribuer une de vos propositions, nous vous contacterons pour un autre choix.

### **Envoi des feuilles d'inscription (CONTRATS) - Inscription définitive**

Veuillez signer les 4 feuilles d'inscription définitive (contrat) et les envoyer, **dans les plus brefs délais**, aux médecins responsables des stages programmés avec une lettre d'accompagnement (motif du choix du stage, intérêt, etc.) afin d'obtenir son accord. Une fois signé par les 3 parties, le contrat représente un **engagement définitif.**

Vous êtes responsable de distribuer, à chaque partie concernée, les exemplaires signés des contrats et vous assurer que les exemplaires **signés par chaque partie** parviennent aux personnes concernées avant le 15 décembre :

1. Document rose : à retourner au Bureau de l'enseignement de l'Ecole de médecine.
2. Document blanc : vous est destiné.
3. Document jaune : à envoyer au Service du personnel ou à l'administrateur de l'hôpital (les adresses pour l'envoi des contrats se trouvent sur notre site internet :

<https://www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuinst/competences-cliniques/stages.html>

4. Document bleu : destiné au médecin responsable du stage. Ce dernier peut conserver son exemplaire directement après l'avoir signé.

### **Contrat d'engagement dans l'hôpital**

Vous devez respecter les conditions d'engagement de l'hôpital dans lequel vous effectuez votre stage. Les feuilles d'inscription définitive signées ont valeur de contrat et toute renonciation ultérieure équivaut par conséquent à une rupture de contrat.

### **Début des stages**

Prenez contact au préalable avec le responsable de chaque stage pour connaître les procédures administratives, l'heure à laquelle vous devez commencer le premier jour du stage et, si le début du stage coïncide avec un jour férié, le jour où vous êtes attendu·e.

### **Absence en cours de stage**

Toute absence, même de très courte durée, doit être annoncée, motifs à l'appui, au responsable du stage. En cas d'absence de plus de trois jours pour cause de maladie ou accident, vous avez l'obligation d'adresser un certificat médical au responsable du stage.

*En tant que responsable de l'année de stages, je dois également être averti de toute absence de plus de trois jours. Si vous ne respectez pas cette règle, vous risquez de ne pas obtenir la validation et les crédits pour le stage concerné. De plus, je suis à votre disposition pour discuter de toutes circonstances exceptionnelles telles que maladie/accident et circonstances de vie particulières qui interféreraient avec le bon déroulement de vos stages.*

### **Attestation de l'accomplissement des stages – Evaluations – Validation des stages**

À la fin de chaque stage (du catalogue, hors-catalogue en Suisse et à l'étranger), vous devrez faire signer un formulaire d'évaluation par **le médecin responsable du stage** et le renvoyer dans les **10 jours après la fin du stage**. Ces formulaires sont disponibles sur notre site internet :

[www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuqid/enseignements/stages.html](http://www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuqid/enseignements/stages.html).

Pour remplir correctement les feuilles d'évaluation, **pour obtenir les crédits de votre stage** et pour éviter des retours inutiles, veuillez être attentifs aux points suivants :

- A votre arrivée en stage, prenez rendez-vous avec le Maître de stage (= responsable de stage indiqué sur le contrat, soit la personne qui vous évaluera, validera, signera et datera la fin de votre stage).
- Utilisez le formulaire d'évaluation officiel en français ou en anglais.

**Doivent absolument figurer :**

- les dates de début (1<sup>er</sup> jour du premier mois) et de fin du stage (dernier jour du dernier mois). La période doit correspondre à la durée du contrat ;
- le lieu de stage précis (hôpital, spécialité) ;
- nom et prénom de l'étudiant ;
- signature de l'étudiant ;
- signature du médecin responsable de stage (maître de stage qui doit être le même que celui qui a signé le contrat) ;
- son timbre/sceau ou celui du service ;
- la date de la FIN du stage (= date de la fin du contrat) ;
- le nom du ou des médecins chef de l'hôpital (ou du service) si le timbre ne spécifie pas la fonction.

***Tout formulaire incomplet, sera systématiquement renvoyé.***

- Les évaluations intermédiaires et finales peuvent être remplies par un médecin assistant, un chef de clinique ou le médecin chef. La validation doit obligatoirement être faite par le médecin chef ou médecin cadre qui a signé votre contrat de stage - ou son remplaçant. Un document écrit par le médecin chef, désignant le nom de son remplaçant, sera joint au formulaire d'évaluation que vous enverrez à l'Ecole de Médecine (en cas de signature par le remplaçant).
- Les stages hors-catalogue, en Suisse ou à l'étranger doivent aussi être évalués avec le formulaire de la FBM.
- Pour le stage chez le praticien, l'évaluation de fin de stage doit être envoyée au secrétariat du DMF ([dmf.info@unisante.ch](mailto:dmf.info@unisante.ch)), qui est responsable de l'organisation et de la validation de ce stage.

**Attribution des crédits**

Seuls les stages validés durant votre année de stages de MMed3 pourront être reconnus par la Faculté. Le responsable de MMed3, le Prof. Olivier Hugli, décide de l'octroi de crédits au vu de vos évaluations de stage.

**Vous êtes seul responsable du contrôle de tous les éléments nécessaires à la validation de vos stages et donc de votre année de stages.**

Prof. Olivier Hugli

Responsable de la 3<sup>ème</sup> année de Maîtrise

Ecole de médecine, août 2020

**Divers liens :**

- Bourse : <https://www.unil.ch/sasme/aidesfinancieres>
- Centre de langues - certificats de langues : <https://www.unil.ch/cdl/fr/home.html>
- Logement : <https://www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuintst/competences-cliniques/stages.html>
- Sécurité – stage à l'étranger : [Département fédéral des affaires étrangères \(DFAE\)](#)